

**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

5 septembre 2014

Français
Original: anglais

Session de 2014

Genève, 13 et 14 novembre 2014

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Plan d'action accéléré pour l'universalisation
de la Convention et des Protocoles y annexés**

**Promotion de l'universalité de la Convention
et des Protocoles y annexés**

Document soumis par l'Unité d'appui à l'application

Introduction

1. À la quatrième Conférence d'examen tenue en 2011, les Hautes Parties contractantes sont convenues d'un «Plan d'action accéléré sur l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés». Ce Plan d'action prévoit un certain nombre de mesures pour accélérer l'universalisation, notamment d'engager vivement toutes les Hautes Parties contractantes à promouvoir l'universalisation dans le cadre de leurs contacts bilatéraux; d'inviter l'Organisation des Nations Unies, l'Unité d'appui à l'application de la Convention, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organisations à explorer toutes les possibilités de promouvoir l'universalisation et d'appuyer les Hautes Parties contractantes dans cette entreprise; et d'inscrire l'universalisation en tant que point permanent de l'ordre du jour des Réunions annuelles des Hautes Parties contractantes¹. À la Réunion de 2013 des Hautes Parties contractantes à la Convention comme à la quinzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et à la septième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, les Hautes Parties contractantes ont confié aux Présidents désignés de cette année la tâche de promouvoir l'universalisation². Le présent rapport est établi comme suite à la demande faite à l'Unité d'appui à l'application de «continuer de rendre compte annuellement à la Réunion des

¹ Un plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés, annexe I de la déclaration finale, Document final de la quatrième Conférence d'examen, CCW/CONF.IV/4/Add.1.

² Voir le rapport final de la Réunion de 2013 des Hautes Parties contractantes à la Convention (CCW/MSP/2013/10), par. 24; le Document final de la quinzième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention (CCW/AP.II/CONF.15/8), par. 15; et le Document final de la septième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention, par. 25.



Hautes Parties contractantes des efforts entrepris et des progrès réalisés en matière d'universalisation de la Convention»³.

2. À l'heure actuelle, on dénombre 117 Hautes Parties contractantes à la Convention; 79 à l'article premier de la Convention tel que modifié; 112 au Protocole I relatif aux éclats non localisables; 100 au Protocole II modifié sur les mines, pièges et autres dispositifs; 108 au Protocole III sur les armes incendiaires; 102 au Protocole IV sur les armes à laser aveuglantes; et 84 au Protocole V sur les restes explosifs de guerre.

Initiatives visant à promouvoir l'universalisation

3. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a adressé des messages à tous les États qui n'étaient pas encore parties à la Convention. Il y soulignait que les interdictions et règlements visant à protéger les civils comme les combattants contre les armes classiques pouvaient se voir renforcés grâce à l'adhésion universelle à la Convention et aux Protocoles y annexés.

4. La Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, continue de promouvoir la Convention et les Protocoles y annexés. Elle a entrepris d'agir auprès des États qui n'ont pas encore adhéré à un instrument sur les armes classiques. Les États en question sont les suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Égypte, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Libye, Myanmar, Népal, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Tonga et Viet Nam.

5. Le Secrétaire général par intérim de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Michael Møller, a, dans le cadre des réunions bilatérales qu'il a tenues, encouragé les États qui n'étaient pas encore parties à la Convention à y adhérer.

6. Les Présidents désignés de la Réunion de 2014 des Hautes Parties contractantes à la Convention, M. Remigiusz A. Henczel, Ambassadeur de Pologne, de la seizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, M^{me} Päivi Kairamo, Ambassadrice de Finlande, et de la huitième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, M^{me} Katerina Sequensova, Ambassadrice de la République tchèque, ont adressé conjointement des messages à tous les États qui n'étaient pas encore parties à la Convention, les invitant à y adhérer.

7. La Pologne, en sa qualité de Président désigné de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention, a assuré un suivi auprès des États qui n'étaient pas encore parties à la Convention et, tout particulièrement, auprès de ceux qui sont sur le point d'y adhérer. La Pologne compte intervenir devant la Première Commission de l'Assemblée générale sur la question de l'universalisation de la Convention.

8. La Finlande, en sa qualité de Président désigné de la Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, est entrée en contact, à Genève, avec onze Hautes Parties contractantes qui sont parties au Protocole II initial et n'ont pas encore adhéré au Protocole II modifié, et a assuré un suivi sous la forme de lettres adressées à deux d'entre eux. La Finlande a également entrepris des démarches auprès des capitales de six États non encore parties à la Convention, d'Afrique et du Moyen-Orient.

9. La République tchèque, en sa qualité de Président désigné de la Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, a effectué des démarches dans les capitales de dix États. Il s'agissait d'États non encore parties à la Convention et de Hautes Parties contractantes à la Convention n'ayant pas encore consenti à être liées par le Protocole V.

³ Un plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés, annexe I de la déclaration finale, Document final de la quatrième Conférence d'examen, CCW/CONF.IV/4/Add.1.

La République tchèque a également assuré un suivi auprès de ces États à Genève, dont elle a rendu compte de manière détaillée à l'Unité d'appui à l'application de la Convention. Il s'agissait d'États d'Afrique, d'Asie, d'Asie centrale et du Moyen-Orient.

10. Les trois Présidents désignés se sont entretenus régulièrement avec l'Unité d'appui à l'application pour discuter des pays prioritaires et faire part des résultats des consultations et démarches entreprises. Le 18 septembre 2014, les Présidents désignés vont organiser à Genève, avec le concours de l'Unité d'appui à l'application, un séminaire sur l'adhésion à la Convention et sur les activités actuelles menées dans le cadre du régime de la Convention.

11. La France, en sa qualité de Président de la Réunion d'experts de 2014 sur les systèmes d'armes létaux autonomes, a tenu des consultations avec les groupes régionaux des États d'Afrique et des États de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Ces réunions visaient essentiellement à informer les États sur les systèmes d'armes létaux autonomes, mais il y a aussi été souligné que la Convention sur certaines armes classiques est une instance où les nouvelles questions continuent d'être abordées, et que seuls les États qui sont parties à la Convention ont les moyens d'influer sur l'issue des travaux. La France a également fait aux titulaires de 2014 du programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement un exposé sur les systèmes d'armes létaux autonomes, ce qui a offert une nouvelle occasion d'insister auprès des États qui ne sont pas encore parties à la Convention pour qu'ils y adhèrent.

12. Le Programme de parrainage au titre de la Convention a financé la participation aux conférences annuelles tenues en 2013 des États non encore parties à la Convention dont le nom suit: Algérie, Ghana et Soudan du Sud. La participation aux Réunions d'experts se tenant en 2014 au titre du Protocole II modifié et du Protocole V a été financée pour les représentants des États non encore parties à la Convention dont le nom suit: Liban, Mozambique, Nigéria et Viet Nam. En outre, le Cambodge et la Jordanie ont été parrainés pour assister aux réunions d'experts, et ces deux États ne sont pas encore parties au Protocole V. Les représentants qui étaient parrainés ont assisté, à l'heure du déjeuner, à une séance d'information organisée pour leur expliquer la procédure d'adhésion à la Convention et l'intérêt que cela revêtait pour eux.

13. Le Comité international de la Croix-Rouge continue de soutenir l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés en abordant la question dans le cadre de ses réunions régionales et de ses entretiens bilatéraux avec les gouvernements ainsi que lors des séminaires régionaux qui se tiennent sur le droit international humanitaire. Le Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG) a assuré un suivi sur l'universalisation de la Convention auprès des pays insulaires du Pacifique.

14. Les activités de l'Unité d'appui à l'application en matière d'universalisation ont consisté à rédiger et transmettre les messages du Secrétaire général, rédiger et envoyer les messages des Présidents désignés de 2014 aux États non encore parties à la Convention et aux Protocoles y annexés, rédiger des documents d'information sur l'universalisation, organiser le cas échéant des rencontres bilatérales pour les personnes exerçant des fonctions officielles, dispenser des conseils sur l'adhésion à la Convention et aux Protocoles y annexés, tenir des séances d'information à l'intention des délégations et groupes se rendant à l'Office des Nations Unies à Genève, et achever les travaux sur une publication qui expose les informations de fond sur la Convention et la façon d'adhérer au régime de la Convention. L'Unité d'appui à l'application s'est concertée avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Elle a également coopéré avec les Hautes Parties contractantes à la Convention dans cette région afin de déterminer quels sont les États non encore parties à la Convention qu'il convient de cibler en priorité dans l'optique de l'universalisation.